



Délibération n°2008/143

Séance du 14 FEVRIER 2008

**ORIENTATIONS POUR UN SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE DES
SERVICES DE TRANSPORT FRANCILIENS**

Le conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 07 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 07 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des Transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** les articles R 2334-10 à 2334-12 et R 4414-1 à R 4414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs au produit des amendes ;
- VU** le rapport n°2008/143 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements et du suivi du contrat de plan du 6 février 2008 ;
- VU** l'avis de la commission qualité de service et du plan de déplacements urbains du 7 février 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Le bilan sur l'accessibilité des transports publics en Ile-de-France présenté dans le rapport joint à la présente décision (partie 1) est approuvé ;
- ARTICLE 2 :** Les orientations pour un Schéma Directeur d'Accessibilité des services de transport d'Ile de France présentées dans le rapport joint à la présente décision (partie 2) suite à la concertation effectuée entre novembre 2006 et janvier 2008 sont adoptées ;
- ARTICLE 3 :** La Directrice générale est mandatée pour :
 - décliner les cinq axes prioritaires présentés de manière opérationnelle avec l'ensemble des partenaires, et émettre des propositions pour un sixième axe concernant l'accessibilité financière pour les personnes en situation de handicap au réseau de transport francilien ;
 - faire conduire par RFF et la SNCF les études complémentaires sur l'accessibilité du réseau ferré de référence pour lesquelles une subvention de 5,2M€ est allouée ;
 - au vu de ces travaux et études complémentaires, proposer au conseil le schéma directeur d'accessibilité assorti d'une programmation financière détaillée en emplois et ressources dans le courant de l'année 2008 ;

Le président du Conseil du Syndicat
des Transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

